Rapport-préavis 2021/11- compléments aux notes de séance de la Commission 62 du 26 février 2024

BREVE EVALUATION DU PROJET PILOTE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE 7-8P DE VILLAMONT ET DEVELOPPEMENTS

Le projet pilote d'accueil parascolaire 7-8P de Villamont a été lancé à la rentrée scolaire 2020. Afin de répondre de manière qualitative et proportionnée aux besoins, tant sur le plan parascolaire que sur le plan socio-éducatif et en matière de prévention, il s'agissait de renforcer le dispositif existant jusqu'alors, tout en optimisant les moyens et les infrastructures à disposition, et d'entreprendre les démarches nécessaires pour répondre aux critères de la FAJE et obtenir un soutien financier[1].

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le projet pilote mis en place au collège de Villamont à la rentrée 2020, soit en pleine pandémie. Le concept d'accueil parascolaire s'appuie sur une équipe renforcée, et professionnalisée et s'est construit autour du réfectoire de l'école, qui en constitue le centre névralgique. Il est ouvert à tous les élèves (7P-11S) selon les modalités décrites ci-dessous, mais un accueil spécifique a été mis en place pour les élèves de 7-8P s'ils y sont inscrits par leurs parents. L'après-midi se conjugue entre une prestation d'accueil et des devoirs accompagnés (DAC).

Organisation de l'accueil parascolaire pour les 7P – 11S

	MIDI (11h30 – 14h)	**APRES-MIDI après l'école jusqu'à 18h00**
7 - 8P	Deux prestations proposées: <u>Accueil libre</u> ✓ Les enfants peuvent venir manger sur place en apportant leur pique-nique. Dans ce cas un espace avec des couverts, des micro-ondes et des carafes d'eau leur est mis à disposition. ✓ Surveillance générale par l'équipe parascolaire (pas d'information aux parents en cas d'absence) ✓ Gratuit <u>Accueil parascolaire</u> ✓ Les enfants peuvent être inscrits à la prestation qui comprend un repas chaud et une prise en charge socio-éducative adaptée à l'âge et l'autonomie des enfants. ✓ L'accueil se fait sous la responsabilité d'une équipe éducative qui propose des activités et effectue un contrôle de présence des enfants. En cas d'absence, les parents sont informés. ✓ Le prix de la prestation est calculé en fonction du revenu des parents	Deux prestations proposées: <u>DAC</u> ✓ Les enfants peuvent être inscrits aux devoirs accompagnés les lundis, mardis et jeudis. ✓ Coût : CHF 125.- par semestre. <u>Accueil parascolaire</u> ✓ L'enfant peut être inscrit tous les jours de la semaine. ✓ Les lundis, mardis et jeudis, sur demande des parents, l'enfant peut profiter des DAC. Dès qu'il.elle a terminé ses devoirs, des activités lui sont proposées. ✓ L'accueil se fait sous la responsabilité de l'équipe éducative parascolaire, elle début à la fin de l'école et se termine à 18h. ✓ Le prix de la prestation est calculé en fonction du revenu des parents.

[1] Pour rappel, dès le 01.01.2021, *« la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoit l'obligation de proposer un accueil collectif pour les 7-8P pour, au minimum, la pause de midi et l'après-midi (excepté le mercredi) (art. 4a, al. 1, LAJE). Les communes peuvent répondre à cette exigence en proposant, à choix : 1. Un accueil répondant aux critères de surveillance et d'autorisation définis par l'EIAP, contrôlé par l'OAJE et relié à un réseau reconnu par la FAJE. 2. Un accueil autorisé et surveillé selon leurs propres critères mais uniquement lorsque l'offre comprend uniquement la pause de midi et n'est pas intégrée dans un réseau reconnu par la FAJE (art. 9, al. 4, LAJE) »* (Statistiques Vaud, Directives de saisie de l'Enquête 2022 – Accueil de midi dans les réfectoires autorisés et surveillés par les communes).

9 – 11 S	Accueil et repas libre (sous la responsabilité des parents)	Devoirs accompagnés ou tutorat, selon les établissements scolaires, uniquement lundi, mardi et jeudi

Il s'est rapidement avéré que cette offre rencontrait un succès inattendu, en dépit des premières réticences engendrées par l'obligation de s'inscrire pour les 7P et 8P, qui conditionnait la présence dans le réfectoire et dans l'espace scolaire pendant le temps de midi. Rapidement, pour pallier le manque de places à midi, d'autres espaces ont dû être investis. Il s'est alors agi pour l'équipe de construire un climat de confiance avec l'ensemble des partenaires scolaires : alors que l'école était jusque-là déserte entre 12h et 14h, il y avait désormais davantage de vie et de mouvement…
Le projet pilote a fait l'objet d'une évaluation interne à l'issue de sa première année de fonctionnement afin d'en tirer des leçons en vue de la généralisation progressive de ce dispositif. Tant les élèves, que les parents, les professionnel.le.s de l'école et les membres de l'équipe encadrante ont été sondés. Ainsi, au terme d'une année, le projet comptait plus d'une centaine d'inscrits. Pour 60% des sondés (55 enfants), l'accueil parascolaire répondait à leurs attentes, alors que 14% étaient sans avis et que 26% n'étaient pas satisfaits. Parmi les points forts, les parents et les enseignant.e.s relevaient (enfin) l'existence d'un lieu de détente sécure, accueillant, auquel les enfants s'identifiaient, qui permettait une prise en charge continue et cohérente durant toute la journée. La plupart des enfants se disaient satisfaits des espaces mis à leur disposition, contents de pouvoir se retrouver de manière conviviale durant la pause de midi et étaient également en accord avec le déroulement général de l'accueil. Ils étaient néanmoins demandeurs de davantage d'activités.

Sur le plan de l'encadrement, afin de faire face à la diversité des besoins, les animateurs et la responsable ont rapidement mis en lumière l'importance de disposer d'un taux d'encadrement suffisant ainsi que de temps hors présence des enfants et des jeunes pour pouvoir se coordonner et organiser un accueil de qualité. Enfin, il était clair que la communication devait être améliorée à tous les niveaux. Certains parents avaient eu de la peine à comprendre les nouvelles modalités financières accompagnant les prestations et à y adhérer (facturation au prorata du revenu alors qu'ils étaient habitués à des prix forfaitaires pour les repas ou pour les DAC). De plus, la communication avec les professionnel·le·s de l'école n'avait pas été optimale : en pleine pandémie, il avait été difficile de capter l'attention des enseignant·e·s pour faire en sorte qu'ils comprennent les enjeux et les contours de ce projet pilote. En conséquence, parents et élèves recevaient des informations contradictoires, les informations de l'école impactant l'organisation de l'accueil parascolaire n'étaient pas transmises au parascolaire, ce qui a généré quelques confusions.

Au vu de ces éléments, plusieurs adaptations ont été faites pour l'année suivante dans la perspective du déploiement sur les autres sites scolaires. En amont de la mise en place du projet, des séances de préparation et de coordination avec les établissements scolaires ont été organisées, d'abord pour expliquer la mission du parascolaire et d'établir les modalités de collaboration avec les professionnel.le.s de l'école, mais aussi pour identifier les personnes ressources, les locaux disponibles, les spécificités d'horaire, et faciliter la collaboration dans les espaces partagés. Par ailleurs, la communication à l'attention des parents a été revue et simplifiée.

Le SEP a également adapté les modalités d'encadrement. En effet, si les 7-8P sont plus autonomes et requièrent moins de prise en charge individuelle que les plus jeunes enfants, au vu de l'organisation pour le moins éclatée de cette prestation, il est important de pouvoir compter sur des équipes aux profils complémentaires, formé·e ou expérimenté·e dans l'animation avec un public adolescent. Outre le ou la responsable de la structure, il fallait donc pouvoir compter sur davantage de professionnel.le.s, issu.e.s de l'éducation ou de

l'animation socio-culturelle. Un élément qui est par ailleurs exigé par la FAJE pour obtenir une subvention de la prestation. Le taux d'encadrement a ainsi été aligné sur les normes cantonales, à raison d'un adulte pour 18 enfants. Il a été fixé à 1 pour 12 aux DAC.

A la rentrée 2021, de nouvelles structures 7-8P ont été ouvertes à Coteau Fleuri, Béthusy et la Rouvraie. Suivaient à la rentrée 2022, l'Elysée et le Belvédère, tandis que St Roch ouvrait à la rentrée 2023, ainsi que les Bergières, et Grand-Vennes, en collaboration avec la FASL. Ces structures totalisent actuellement 669 places d'accueil pour les 7-8P, selon la répartition ci-dessous. Le dispositif rencontre donc un succès important tant auprès des parents que des enfants et compte 820 enfants inscrits (sur une population de 2274 élèves 7-8P).

	Capacité d'accueil à midi (7-8P uniquement)	Capacité d'accueil de l'après-midi (hors DAC)	Nombre d'enfants 7-8P inscrits aux DAC
BELVEDERE	72	36	54
BETHUSY	144	72	59
ELYSEE	126	36	33
BERGIERES	54	36	63
CFR - ROUVRAIE	72	36	87
ST-ROCH	36	18	37
GRAND-VENNES	36	12	47
VILLAMONT	126	36	41
Capacité totale accueil 7-8P	**669**	**252**	**421**

Les structures disposent chacune d'un projet pédagogique propre dans le cadre duquel divers projets ont pu voir le jour, souvent en collaboration avec l'école (création d'un groupe de parole LGBTIQ+ à Villamont, exposition « le parascolaire en photos » à Béthusy, prévention du harcèlement scolaire, etc.). L'articulation de l'offre d'accueil de l'après-midi avec la prestation de devoirs accompagnés (DAC) doit encore faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, en collaboration avec les établissements scolaires : en menant une réflexion sur le sens et la portée des devoirs donnés par l'école, ainsi que sur la mission des devoirs accompagnés, il s'agit de mieux identifier les besoins des enfants et de leurs familles, et de les conjuguer au mieux avec les impératifs scolaires.

Les différentes adaptations du concept ont progressivement permis d'obtenir des autorisations d'exploiter de la part de l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants (OAJE), ainsi que des subventions de la part de la Confédération (pour les prestations de midi et l'après-midi) et de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants, essentiellement pour les prestations d'accueil de l'après-midi). Cependant les conditions cadres de l'accueil parascolaire 7-8P ne permettent actuellement pas de faire subventionner l'accueil de midi par la FAJE (à l'exception de Belvédère), pour des questions d'infrastructures (manque d'espaces dédiés, nombre de toilettes, etc.) ainsi que du fait que les réfectoires accueillent des élèves d'âges différents (7P – 11S) et des espaces pique-niques. Les réflexions et les travaux se poursuivent à ce sujet, en collaboration avec le Canton.

Sur le plan financier, en 2021, le parascolaire 7-8P (Villamont uniquement) représentait un coût de CHF 262K (sans compter les devoirs accompagnés, dont le coût pour les 7-8P ne peut être isolé), pour des recettes de CHF 96K, entièrement assumées par les parents. Aux

comptes 2023, les charges de l'ensemble des structures parascolaires 7-8P décrites ci-dessus se montaient à CHF 3'095K (y compris les devoirs accompagnés), pour des recettes de CHF 1'024K, dont un peu plus de la moitié (CHF 540K) est assumée par les parents, le reste étant pris en charge par la Confédération et la FAJE.

SEP, 29 avril 2024